

29 mars 2020

Coronavirus Covid19 : Décision du conseil national de sécurité 27 mars 2020.

Suite au conseil de sécurité de ce 27 mars, nous vous transmettons les informations suivantes :

Le confinement est prolongé jusqu'au 19 avril prochain.

1. Vacances de Pâques :

Objet : Garderie "vacances de printemps"- coronavirus

En raison de la situation sanitaire en Belgique, des décisions et des recommandations des pouvoirs publics (Conseil National de sécurité du 27 mars 2020) et en conformité avec les circulaires ministérielles ou émanant de notre Pouvoir Organisateur, l'accueil des enfants dans les écoles sera en principe maintenu pendant les vacances de Pâques pour prendre en charge tout enfant **dont les parents exercent une activité professionnelle dans des secteurs vitaux et services essentiels**.

Dès lors, vous êtes tenu de demander sa prise en charge et de justifier sa présence. Afin de rencontrer la décision des autorités publiques, nous souhaitons que **cette présence soit exceptionnelle, les buts étant de limiter au maximum les mouvements de la population et les contacts entre les individus (il en va de la responsabilité de chacun d'éviter la présence des enfants en collectivité)**.

Il est impératif que nous organisions pratiquement les semaines à venir en fonction des personnels disponibles afin que votre enfant soit encadré au mieux.

Pour toutes ces raisons, si vous sollicitez une prise en charge (uniquement **si vous faites partis des catégories citées ci-dessus**), je vous invite à compléter le talon ci-dessous et à le faire parvenir à l'établissement pour ce mardi 31 mars 16 heures au plus tard par Email au secrétariat (secretariat@atheneecampin.net).

Je soussigné Responsable légal de

Classe justifie sa présence à l'établissement pour les raisons suivantes :

J'appartiens **ainsi** que mon conjoint à un domaine professionnel tel que prévu dans la circulaire et repris dans le courrier ci-dessus.

Je suis dans l'impossibilité de confier mon enfant à une autre personne qu'une personne à risque.

Je demande une prise en charge, de 8h30 à 15h30, les :

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi de la **semaine 1**

mardi mercredi jeudi vendredi de la **semaine 2**

Je m'engage à signaler à l'établissement par téléphone, mail, ... tout changement par rapport à ma demande ci-dessus.

Informations de contact

Téléphone(s) bureau :

GSM :

Courriel(s) :

Date et signature :

2. Excursions et voyages scolaires : *(pour information)*

La décision du Conseil national de sécurité comprend la disposition suivante:

«Les excursions scolaires de plusieurs jours sont interdites jusqu'à la fin de l'année scolaire».

Il est impératif de se conformer strictement à cette règle.

Prenez soin de vous et des autres en respectant les recommandations émises par nos autorités.

La Préfète des Etudes
Saudoyer A.